

**CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DE LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL S.A**

Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance,

ZITOUNA TAKAFUL Building Le Kram 2015.

**IU:1183749 M**

Messieurs les actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL S.A sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société Majda TUNISIA , Sis à Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, Bloc A , Le Kram 2015, le vendredi 02 février 2024 à 10H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'exercice 2024.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

P/ le Conseil d'Administration

**ZITOUNA TAKAFUL**  
**Société Anonyme au capital de 30.000.000 dinars**  
**Identifiant Unique N° : 1183749/M**

**PROJET DES RESOLUTIONS**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 02/02/2024**

**PREMIERE RESOLUTION : Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2024**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier les taux de rémunération au titre de l'exercice 2024 comme suit :

- Taux de commission Wakala : 28%
- Taux de commission Moudharba : 25%

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....